

Les recommandations actuelles en matière de vaccination des chats.

Actuellement, la vaccination des chats suit les règles définies par les groupes d'experts internationaux et européens (European Advisory Board on Cat Diseases). Leurs recommandations suivent les dernières connaissances en matière d'immunologie et de maladies infectieuses chez le chat, et peuvent ne pas être tout à fait en accord avec les modes d'emploi donnés par les fabricants car elles tiennent compte de données plus récentes.

Les modifications apportées aux protocoles vaccinaux viennent essentiellement de la prise en compte de données biologiques qui n'étaient pas utilisées auparavant.

Tout d'abord, on admet qu'il faut réfléchir les protocoles vaccinaux à la fois dans l'optique de la protection des populations et dans l'optique de l'individu pour lequel il faut minimiser les risques d'effets secondaires des injections. Ainsi, le rythme des vaccinations sera plus faible chez les chats vivants seuls, sans accès à l'extérieur que pour un chat vivant au contact d'autres individus et ayant accès à l'extérieur.

Ensuite, il faut tenir compte de la capacité du vaccin à conférer une bonne protection (Parvovirose) ou une bonne défense (Herpès et Calicivirose). C'est par exemple, le problème des chatons qui possèdent des anticorps maternels (fournis par le colostrum). Ces anticorps maternels interfèrent plus ou moins avec les antigènes vaccinaux et peuvent réduire la réaction vaccinale.

Statistiquement, les anticorps maternels sont quasiment éliminés vers les 8-12 semaines d'âge du chaton. Il n'est pas possible de connaître le statut de chaque individu car il dépend de la quantité absorbée par le nouveau-né (variations entre les nichées et les individus) et de l'élimination de ces anticorps maternels (variations selon leur consommation en milieu plus ou moins infecté). Certains chatons ont encore des taux d'anticorps maternels élevés après 12 semaines d'âge ; il leur faudra donc une injection à 16 semaines pour être protégés.

Les protocoles vaccinaux conseillés pour les différentes maladies du chat sont les suivantes :

- *Panleucopénie infectieuse :*

Provoquée par un parvovirus particulièrement contagieux et très souvent mortel. C'est un vaccin considéré comme essentiel.

La vaccination doit concerner tous les chats, y compris ceux vivant exclusivement en intérieur. En effet, ce virus est particulièrement résistant dans le milieu extérieur et peut très facilement être apporté chez soi (semelles de chaussure, mains, vêtements...). Les chatons doivent recevoir deux injections vaccinales à 9 et 12 semaines, suivies éventuellement d'une injection supplémentaire à 16 semaines (chatons vivant dans des environnements à pression infectieuse forte ou dans un élevage avec des mères très vaccinées).

Ensuite, ils reçoivent une injection à un an et des rappels éventuels tous les trois ans. En effet, l'immunité conférée par le vaccin est très forte et durable dans le temps. Comme il n'existe pas de présentation vaccinale ne comprenant pas la valence typhus, les chats vaccinés contre d'autres valences sont donc en général vaccinés annuellement.

- *Les virus impliqués dans le syndrome coryza :*

Vaccin considéré comme essentiel.

Il s'agit de l'Herpesvirus félin, et du Calicivirus félin. Une fois infecté par ce ou ces virus, le chat reste porteur quelque-soit son statut vaccinal et est susceptible d'excréter ces virus. Ces excréments récurrents de virus peuvent être particulièrement préjudiciables dans les grands groupes de chats, où la pression infectieuse peut devenir très difficile à contrôler.

La primo vaccination comprend deux injections à 9 et 12 semaines d'âge suivie d'une troisième injection à 16 semaines si les risques d'infections sont importants (par exemple lorsqu'il y a un chat à immunité faible et excréteur chronique entraînant une pression infectieuse forte dans l'élevage) ou si la mère est très vaccinée.

Les injections suivantes se font tous les ans, et une seule injection suffit même en cas de retard, sauf s'il dépasse trois ans, auquel cas il faudra deux injections à un mois d'intervalle.

Le rythme vaccinal doit être modulé en fonction du mode de vie du chat : moins intense pour un chat vivant seul ou avec très peu de contact avec d'autres, plus intense pour les chats vivants dans de grands élevages. Notons bien qu'un élevage doit être considéré comme grand dès qu'il y a plus de 10 chats...

- *Chlamydophila felis*

Vaccin non essentiel.

C'est une bactérie intracellulaire souvent impliquée dans les conjonctivites mais capable d'atteindre le tractus respiratoire profond.

Elle souvent associée aux virus Herpès et aux Calicivirus et aggrave leur pouvoir pathogène.

La vaccination du chaton comprend deux injections à 3/4 semaines d'intervalle dès l'âge de 8-10 semaines. Puis une injection à un an suivi de rappels annuels.

- *Leucose féline FeLV*

Vaccin non essentiel.

Le FeLV est un rétrovirus provoquant immunodéficience, anémie ou lymphome.

Il est conseillé d'effectuer un test préalable au vaccin si le statut du chat est incertain ou inconnu.

La vaccination du chaton comprend deux injections à 8-9 semaines et 12 semaines d'âge, suivi d'une injection un an après.

Les rappels ont lieu tous les ans ensuite jusqu'à l'âge de 3-4 ans. A partir de cet âge le chat devient moins sensible au virus et des rappels tous les trois ans suffisent ensuite.

- *La Rage*

Vaccination optionnelle en France car la maladie n'existe plus sur notre territoire sauf cas importés. Elle est cependant obligatoire pour le passage des frontières, seule intraCEE ou associée à un dosage sérologique pour les pays hors CEE.

La vaccination des chatons se fait à l'âge de 12-16 semaines avec un rappel un an après, puis tous les trois ans.

En résumé :

Les chatons nés dans nos élevages sont nés de mères très vaccinées et disposent en général de beaucoup d'anticorps maternels susceptibles d'interférer avec les vaccins. Il faut donc prévoir de les vacciner à 9 et 12 semaines d'âge et conseiller aux adoptants de leur faire faire une troisième injection à 16 semaines, puis les rappels annuels en concertation avec leur vétérinaire en fonction de leur mode de vie.

Pour les chatons susceptibles de participer à des expositions félines, la première injection de rappel est conseillée par la WSAVA à 6 mois d'âge.

Bibliographie :

Recommandations de l'European Advisory Board on Cat Diseases concernant la vaccination féline.

Site : www.abcdcatsvets.org

Directives de vaccination des chiens et des chats.

Site: www.wsava.org